

La facture du gaz augmentera à St-Imier

La facture du gaz augmentera à St-Imier

RJB

Les Imériens verront leur facture de gaz augmenter en 2018. Des facteurs externes à la Municipalité en sont la cause

Les clients consommant moins de 100'000 KWh par an continueront de payer un abonnement mensuel, ceux qui dépassent cette limite se verront facturer une taxe sur la puissance installée de leur chaudière.

La facture du gaz à St-Imier sera revue à la hausse. Alors que les frais d'entretien et de modernisation du réseau imérien sont restés stables au cours des 12 derniers mois, il a fallu intégrer plusieurs facteurs externes au moment de la fixation des tarifs 2018. Les tarifs d'acheminement (+35%) le long du gazoduc La Chaux-de-Fonds – Saint-Imier et la taxe CO2 (+55%) étant également à la hausse, une augmentation est inévitable pour 2018. Il en résulte un impact sur l'ensemble des tarifs. Au début de l'année 2017, les autorités imériennes ont lancé une révision complète des règlements et tarifs de vente du gaz naturel. La procédure s'est conclue en décembre dernier par l'adoption par le Conseil de ville du nouveau règlement d'alimentation en gaz naturel. Le Conseil municipal, pour sa part, a approuvé les conditions générales, l'ordonnance et l'arrêté sur les tarifs du gaz ce mois de janvier.

Répercussion de la hausse

Pour un client consommant 35'000 KWh, le prix moyen passera de 6.77 ct/ KWh à 7.99 ct/ KWh. A titre de comparaison, cela correspond à un prix de 88 fr. 60 HT pour 100 litres de mazout, taxe CO2 comprise. Depuis le 1er janvier 2018, quatre tarifs sont en vigueur pour facturer le gaz utilisé pour le chauffage; un tarif est destiné à la cuisson. /comm+anl